Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez
101, rue de la Plage, Saint-Alphonse-Rodriguez (Québec) J0K 1W0
Téléphone : 450 883-2264 Télécopieur : 450 883-0833
Courriel : info@munar.ca - Web : www.munsar.ca

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Le jeudi 27 novembre 2025 à 18h30
à la salle du Conseil au 100, rue de la Plage

À TOUTES LES PERSONNES ET ORGANISMES INTÉRESSÉS PAR LES PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1003-2025, 1004-2025, 1005-2025, 1006-2025, 1007-2025, 1008-2025, 1009-2025, 1010-2025 et 1011-2025 CONCERNANT LE RÈGLEMENT SUR LES TRAVAUX MUNICIPAUX ET LA REFONTE DES RÈGLEMENTS D'URBANISME.

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, CONFORMÉMENT À LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME,

QUE lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 9 septembre 2025, le Conseil municipal a adopté les projets des règlements numéro 1003-2025, 1004-2025, 1005-2025, 1006-2025, 1007-2025, 1008-2025, 1009-2025, 1010-2025 et 1011-2025 aux fins de consultation, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q.,c.A-19.1).*

QUE l'assemblée publique de consultation aura lieu le **jeudi 27 novembre 2025, 18h30,** au 100, rue de la Plage à Saint-Alphonse-Rodriguez (salle du Conseil). Au cours de cette assemblée, le maire expliquera les projets de règlement ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE le projet de règlement intitulé « Règlement numéro 1003-2025 – Plan d'urbanisme » vise à établir une stratégie bien ficelée en matière d'aménagement et d'urbanisme afin de réaliser des actions de façon ordonnée et efficace, qui adresse les principaux enjeux tels que l'étalement urbain, les changements climatiques, la pénurie de logements, le maintien des services à la population, et la qualité de l'environnement.

QUE le projet de règlement intitulé « Règlement numéro 1004-2025 – Construction » vise à régir la construction sur le territoire de la Municipalité.

QUE le projet de règlement intitulé « Règlement numéro 1005-2025 – Lotissement » vise à régir toute opération cadastrale devant se faire sur le territoire de la Municipalité.

QUE le projet de règlement intitulé « Règlement numéro 1006-2025 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments » vise à régir tout bâtiment ou partie d'un bâtiment de même qu'à leurs bâtiments accessoires sur le territoire de la Municipalité.

QUE le projet de règlement intitulé « Règlement numéro 1007-2025 sur les permis et certificats » vise à régir la délivrance des permis et des certificats sur le territoire de la Municipalité.

QUE le projet de règlement intitulé « Règlement numéro 1008-2025 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale » vise à assurer la qualité de l'implantation et de l'intégration architecturale sur le territoire de la Municipalité.

QUE le projet de règlement intitulé « Règlement numéro 1009-2025 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble » vise à régir le traitement et la nature des projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble sur le territoire de la Municipalité.

QUE le projet de règlement intitulé « Règlement numéro 1010-2025 sur les usages conditionnels » vise à régir le traitement et la nature des usages conditionnels sur le territoire de la Municipalité.

QUE le projet de règlement intitulé « Règlement numéro 1011-2025 – Zonage » vise à établir le zonage sur le territoire de la Municipalité.

QUE ces projets de règlement numéro 998-2025, 1003-2025, 1004-2025, 1005-2025, 1006-2025, 1007-2025, 1008-2025, 1009-2025, 1010-2025 et 1011-2025 touchent l'ensemble des zones du territoire de la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez.

QUE ces projets de règlement peuvent être consultés au bureau municipal aux heures normales d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ, CE DOUZIÈME JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ.

(SIGNÉ)
Anick Beauvais
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe